

Département de l'Oise  
Arrondissement de Compiègne  
Canton de Thourotte  
Commune de Beaulieu-les-Fontaines

République Française

Procès-verbal de la séance du 05 juillet 2023 à 20h00

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 09  
Date de convocation : 28 juin 2023      Date d'affichage : 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert PIECHON, Maire.

Présent(e)s : MM PIECHON Robert, BACLET Francis, VANDERHAEGHE Olivier, PIECHON Maximilien, BARONNAT Yohan, HEYTENS Eloi, Mmes VALOIS Brigitte, SWENEN Yvette, MORINEAU Justine.

Absent(e)s : M. MALLET Vincent qui a donné pouvoir à BARONNAT Yohan, Mme CROIZIN Christine qui a donné pouvoir à Mme VALOIS Brigitte, M. CARON Mathieu excusé et M. BAZIN Hervé absent.

Le quorum est atteint ;

M. BARONNAT Yohan est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire lis le compte rendu du procès-verbal du 09 juin 2023 et corrige la date de la manifestation « CARAVANE DES JEUX » qui se déroulera le samedi 15 juillet et non le mercredi le 13 juillet, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Objet : Locaruche : décision à prendre sur le partenariat, suite à une perte de colonies due aux frelons asiatiques  
Monsieur le Maire lit à l'assemblée le courrier de Monsieur PELLEGRY Vincent propriétaire des ruches LOCARUCHE de Nampcel (60), qui explique une grosse perte d'un grand nombre de colonies de ses abeilles due aux frelons asiatiques et pour cela il prend la décision d'arrêter son partenariat à la fin de la saison 2023 avec la commune de Beaulieu Les Fontaines.

Monsieur PELLEGRY propose toutefois 4 solutions pour nous accompagner :

- 1) La vente des ruches à 60 % de leur valeur de 500 €
- 2) L'accompagnement d'une personne pour une formation de rucher fin juin
- 3) Le reprise de leur activité par une société
- 4) Le retrait des ruches fin août

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité vote pour la 4<sup>ème</sup> solution soit le retrait des ruches et arrêt du partenariat.

2) Objet : ACACIA Stockage énergie : aménagement paysager de la parcelle

Monsieur Le Maire présente le croquis réalisé par ACACIA Stockage d'énergie, d'une clôture Pierrefonds avec une haie végétalisée.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le matin même il a eu un retour négatif du permis de la communauté de commune de Ressons Sur Matz à cause du PLU car Zone agricole.

3) Objet : Composition de la commission communale de contrôle des élections : nomination du conseiller Municipal

Tous les trois ans se tient le vote d'un conseiller municipal à la commission communale de contrôle des élections. Pour cela nous devons prendre le conseiller municipal qui a obtenu le plus de voix lors des élections municipales en mai 2020.

Sur le tableau du conseil municipal en deuxième nom ressort celui de Mme Yvette SWENEN qui accepte d'être à la commission communale de contrôle des élections.

#### 4) Objet Sivom des Fontaines : contribution des communes sur le prix de l'eau

Monsieur le Maire informe que le conseil du SIVOM des fontaines s'est réuni le 13 avril 2023 sous la présidence de Monsieur Mathieu CARON, et il en ressort que le SIVOM doit faire face à des soucis de trésorerie à des moments ponctuels de l'année ;

Du coup il est proposé 2 solutions pour pallier ce souci financier :

1) la contribution de 11 € par habitant à chaque commune soit :

- Beaulieu les Fontaines : 6930 €
- Campagne : 1815 €
- Candor : 3487 €
- Catigny : 2156 €
- Ecuville : 3410 €
- Lagny : 6039 €

2) d'augmenter le prix de 0.25 € par m3 sur le secteur du SIVOM des Fontaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix et 2 abstentions, est d'accord pour la contribution de 11 € par habitant et l'augmentation de 0.25 € par m3.

#### 5) Information : Retrait de la CCPS du SIAEBVV Verse

Monsieur le Maire communique à l'assemblée que par délibération en date du 24 novembre 2022, le SIAEBVV a décidé de transférer la compétence GEMA à l'Entente Oise-Aisne.

Considérant qu'il n'y a pas d'intérêt pour les communes membres de la Communauté de Communes de Pays des Sources (Beaulieu Les Fontaines, Candor, Ecuville et Lagny) d'être rattachées à l'Entente Oise-Aisne pour cette compétence et que celle-ci a vocation à être gérée par le SMOM à l'échelle du bassin versant Oise Moyenne, il a été décidé en Conseil Communautaire du 20 décembre 2022 de se prononcer contre ce transfert de la compétence GEMA au SIAEBVV à l'Entente Oise-Aisne.

C'est pourquoi, par délibération en date du 28 juin 2023, pour compléter et préciser cette décision le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du retrait de la Communauté de Communes du Pays des Sources du SIAEBVV pour les communes de Beaulieu les Fontaines, Candor, Ecuville et Lagny.

#### 6) Objet : Questions diverses

Monsieur le Maire présente les photos transmises par les administrés pour le concours photos artistiques et Naturelles de la commune de Beaulieu Les Fontaines.

L'assemblée après un vote retient 3 photos Naturelles et 1 artistique.

L'assemblée propose un vote des administrés le 14 juillet 2023 pour définir la photo gagnante.

Monsieur le Maire fait un rappel sur le déroulement de la préparation ainsi que le jour du 13 et 14 juillet.

Monsieur le Maire lit les lettres de remerciement de l'Association de la compagnie d'arc de Beaulieu les Fontaines pour les lots et le prêt de matériel pour leur concours annuel dans la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour les flyers ainsi que les invitations pour le Village estival du mercredi 19 juillet 2023.

Monsieur le Maire avise à l'assemblée qu'il a reçu au courrier ce jour l'accord de subvention pour les travaux du stade Hermes RAEVENS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux au presbytère.

Monsieur le Maire montre à l'assemblée les gobelets à l'effigie de la commune de Beaulieu Les Fontaines, commandés pour les manifestations et informe de la volonté de les consigner à 1 euro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire

Robert PIECHON

Le secrétaire de séance

BARONNAT Yohann